



Information PRO 2023 n°15 – 05062023 – Annonces en faveur du logement

Les services de la 1^{ière} Ministre ont annoncé hier soir les mesures en faveur du logement. La présentation de ces mesures se fera par la 1^{ière} Ministre à 15h30 aujourd'hui.

I. Favoriser l'accès à la propriété

1. Prolonger la mensualisation de la révision du taux d'usure jusqu'à la fin de l'année
2. Assouplir les règles d'octroi de crédit immobilier pour faciliter l'accès au crédit pour les primo-accédants et pour les investissements locatifs
3. Prolongement d'un prêt à taux zéro jusqu'en 2027 (qui devait s'arrêter en fin d'année). Recentrage de ce nouveau PTZ pour l'achat d'un logement neuf au sein d'une opération de logement en collectif ou pour l'acquisition d'un logement ancien en zone tendue, sous condition de réalisation de travaux de rénovation
4. Favoriser l'accès sociale au travers du développement du bail réel solidaire et le rendre accessible à davantage de français

II. Favoriser l'accès à la location

1. Pour les classes moyennes et pour faciliter les mobilités et l'accès à l'emploi : développement du logement locatif intermédiaire ouvert à davantage de communes et le rachat des logements dans l'ancien permettant de les rénover
2. Travailler sur une remise à plat de la fiscalité des locations pour favoriser les locations de longue durée
3. Dans le cadre de la convention avec Action logement qui sera signée dans les prochains jours, doublement du nombre de bénéficiaires de la garantie Visale : objectif 2 millions de bénéficiaires
4. Soutenir un deuxième plan logement d'abord, avec enveloppe supplémentaire de 160M€ sur le quinquennat

III. Soutenir la production et la rénovation des logements sociaux

1. Dans le cadre du futur pacte de confiance signé entre l'Etat les bailleurs sociaux, engager la profession dans une relance de la production de logements sociaux et soutenir les organismes dans le contexte d'augmentation de la hausse du taux de livret A avec un renforcement des fonds propres des bailleurs, un allongement de maturité des prêts et le gel des cotisations en 2023 et 2024

2. Dans le cadre du pacte de confiance avec les bailleurs sociaux : création du dispositif de seconde vie pour les rénovations lourdes des logements et mise en place d'un dispositif d'aide à la rénovation énergétique

IV. Relancer la production de logements

1. Un programme de rachat des programmes bloqués par les groupes CDC et AL de 47000 logements (17 000 de CDH Habitat et 30 000 Action Logement)

2. Révision flash des zonages ABC pour faire rentrer davantage de communes en zone tendue le temps d'une réforme plus structurelle sur le zonage

3. Lever les blocages sur la délivrance des permis de construire en zone tendue

4. Engager avec les élus locaux un programme national de renouvellement urbain des grandes friches en zone urbaine et des gallettes commerciales pour favoriser le développement de nouveaux quartiers durables et mixtes

5. Un Etat exemplaire : accélérer la transformation du foncier de l'État et de ses opérateurs en faisant notamment évoluer les règles des Domaines pour contribuer à la modération des prix

6. Lever les derniers freins juridiques pour favoriser la production de logements compatibles avec nos objectifs de sobriété foncière pour accélérer la transformation des bureaux en logements par exemple

7. Bâtir une filière d'excellence en matière de construction « hors site »

V. Dans la perspective de la planification écologique, amplifier la rénovation énergétique et thermique des logements du parc privé

1. Poursuivre le développement de ma Prim Rénov, réformée en deux piliers « Efficacité » et « Performance » avec un objectif de 200 000 rénovations performantes en 2024

2. Déployer les guichets de conseil « France Rénov » et passer de 450 à 1300 guichets sur les prochaines années

3. Augmenter significativement le nombre de « Mon accompagnateur Rénov », de 2000 actuellement à 5000 en 2025